

que de voir à protéger les intérêts des actionnaires qui, après tout, ne possèdent qu'un très petit pourcentage des énormes sommes d'argent qui passent en leurs mains.

"Tout comme le président, je suis très confiant en l'avenir. Nos actionnaires n'auront pas à regretter la confiance dont ils ont fait preuve en choisissant la majorité de leurs directeurs dans cette ville. L'Ouest a toujours été bien annoncé—mais jamais aussi bien qu'à l'heure actuelle. Il n'a jamais été aussi sauvage que sa réputation et il n'est ni aussi extravagant ni aussi spéculatif que certains le prétendent. Il est vrai que le citoyen de l'Ouest dépense son argent libéralement et follement, peut-être parce qu'il le gagne facilement—mais il y a dans la communauté de l'Ouest un élément de bon conservatisme écossais introduit par les facteurs de la Baie d'Hudson—les colons de Lord Selkirk, et ce bon graniit écossais a servi à la fondation de notre vie commerciale, ici, et nous allons faire en sorte de mettre en pratique le conseil du président, la phraséologie duquel je ne me rappelle pas mais qui se traduit comme ceci: "Assurez-vous que vous êtes dans le vrai et, alors, marchez de l'avant."

"J'ai beaucoup de plaisir à seconder l'adoption du rapport."

M. William Price, de Québec, exprima tout le plaisir qu'il ressentait, comme vice-président, d'avoir visité Winnipeg et rencontré les actionnaires de l'Ouest, et il déclara que les directeurs de l'Est, en remettant le contrôle de la banque aux directeurs de l'Ouest, l'ont fait avec l'entière confiance que les affaires de la banque seraient en bonne mains, habilement administrées, et que le développement futur serait conduit sûrement sur des bases solides.

La proposition fut alors adoptée.

Il fut proposé par M. R. W. Allan, secondé par M. Stephen Haas, que l'assemblée procédât à l'élection des officiers pour l'année à venir et que le scrutin restât ouvert jusqu'à une heure et un quart ou jusqu'à l'expiration de cinq minutes sans qu'un vote soit donné, et que, durant ce temps, la séance soit suspendue.—Adopté.

Il fut proposé par l'honorable W. H. Montague, P. C., secondé par M. Jas. Fisher, C. R., que les remerciements des actionnaires soient adressés au président honoraire, au président et aux directeurs de la banque pour les précieux services rendus par eux durant l'année.

L'honorable W.-H. Montague, P.C., prononça alors le discours suivant:

M. le Président et Messieurs,

J'ai été prié par un certain nombre d'actionnaires de proposer une résolution.

Je suis convaincu que les actionnaires de la Banque Union sont satisfaits du rapport qui leur a été soumis à cette assemblée. Ce rapport démontre que la banque est dans un état de prospérité exceptionnelle et il démontre aussi que, durant l'année, on a suivi une politique des plus progressives. Plus on l'étudie et plus ce rapport est satisfaisant.

Comme l'a dit le président, la prospérité générale du Canada, jointe au progrès marqué accompli dans toutes les branches de notre vie commerciale et industrielle, contribue à faire du Canada le pays idéal pour la progression d'une institution telle que la Banque Union. Néanmoins, Monsieur, nous reconnaissons et nous affirmons que, seule une banque dirigée par un bureau de directeurs habiles et d'hommes d'affaires actifs pouvaient donner les splendides résultats qui ont été obtenus durant l'année écoulée.

Je propose, secondé par M. James Fisher, C.R., que de sincères remerciements soient votés par les actionnaires au président-honoraire, au président et aux directeurs de la Union Bank of Canada, pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs devoirs.

M. Jas. Fisher, en quelques paroles appropriées, seconda la proposition qui fut alors adoptée.

Il fut proposé par M. M. Bull, secondé par M. E.-E.-A. Du Vernet, C.R., que les remerciements des actionnaires soient offerts au gérant-général, à l'assistant gérant-général, aux surintendants, aux inspecteurs, aux gérants et autres officiers de la Banque, pour leur dévouement et leur zèle au service de la Banque durant l'année qui vient de finir. Adopté.

M. G.-H. Balfour, gérant-général, et M. H.-B. Shaw, assistant gérant-général, répondirent brièvement au nom du personnel.

Les scrutateurs nommés firent rapport de l'élection des messieurs dont les noms suivent comme directeurs pour l'année à venir: — L'honorable John Sharples, M. John Galt, MM. Wm. Price, R.-T. Riley, Wm. Shaw, George-H. Thomson, E.-L. Drewry, F.-E. Kenaston, W.-R. Allan, M. Bull, Samuel Barker, E.-E.-A. Du Vernet, C.R., Stephen Haas, lieutenant-colonel John Carson, F.-W. Henbach.

A une assemblée subséquente des nouveau directeurs élus, l'honorable John Sharples fut élu président honoraire; M. John Galt, président; M. Wm. Price et M. R.-T. Riley, vice-présidents.

F.-W.-S. CRISPO, Secrétaire.

FINANCES

Les dernières séances de la Bourse locale n'ont revêtu cette année aucun caractère de fête comme par les années passées. Au contraire, on s'est beaucoup plus intéressé aux affaires qu'à la fête de Noël et le marché a fait preuve d'une activité assez grande et dont Bell Telephone a surtout bénéficié. Les ventes de cette valeur ont porté sur un peu plus de 1,200 actions et cela a suffi pour lui assurer un gain de 13¾ points par rapport à son bas niveau de la semaine dernière. Cette avance au cours record du mois d'octobre, soit 176¼, a été très rapide. En fin d'octobre, la baisse fut accentuée par la tension monétaire, mais tout le temps qu'elle dura, les achats furent trop agressifs pour n'indiquer qu'une simple manipulation. La théorie courante est à l'effet d'un bonus en actions.

Un avis officiel a été émis convoquant les actionnaires de la Sovereign Bank en assemblée générale pour le 4 février prochain à Toronto, dans le but d'étudier la situation actuelle de la banque. On y discutera aussi le cas des actionnaires qui n'ont pas cédé leurs actions à la International Assets Company et qui sont passibles de la double responsabilité.

NOUVELLES CHARTES.

La "Gazette du Canada" publie les nouvelles chartes accordées sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada. Voici celles qui ont trait aux nouvelles compagnies ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec:

"The Empress Theatre and Amusement Company, Limited," pour construire, acheter, ou autrement posséder, un ou

plusieurs théâtres, salles de réunions, etc. Capital-actions, \$60,000, à Montréal.

"The United Refining Company, Limited," pour acheter, vendre, faire le commerce des sucres raffinés, clarifiés et autres. Capital-actions, \$150,000, à Louisville.

"The Chateauguay Garden City Company, Ltd.," pour entreprendre tous travaux privés ou publics, et faire le commerce des matériaux de construction, etc. Capital-actions, \$100,000, à Montréal.

"The Canadian Morris Iron Company, Limited," pour faire en général les affaires de fondeurs, mécaniciens, entrepreneurs de travaux publics et privés. Capital-actions, \$50,000, à Québec.

"Ideal Safety Elevator Company, Limited," pour la fabrication d'ascenseurs, élévateurs et monte-charges. Capital-actions, \$200,000, à Lachine.

"The Standard Jewelry Company, Limited," pour faire les affaires de doreurs, arpenteurs, bijoutiers, etc. Capital-actions, \$40,000, à Sherbrooke.

"The Globe Investment Company, Limited," pour faire le commerce des immeubles sous toutes ses formes. Capital-actions, \$500,000, à Montréal.

"Canadian Rolling Mills Company, Limited," pour manufacturer tous articles en fer, en acier et autres métaux. Capital-actions, \$1,000,000, à Montréal.

"La Compagnie Canadienne d'Accumulateurs et d'Automobiles, Limitée," pour faire le commerce de voitures, canots, yachts, tramways, aéroplanes à moteurs. Capital-actions, \$200,000, à Trois-Rivières.

"Quebec Structural, Limited," pour manufacturer, ériger et construire toutes structures métalliques ou autres. Capital-actions, \$250,000, à Québec.